

Extrait du Collège Georges Cuvier

<http://cuvier-col.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article966>

Option latin en 5ème

- Matières

- Latin

-



Date de mise en ligne : jeudi 15 mai 2014

Description :

Information destinée aux parents d'élèves de 6ème

Copyright © Collège Georges Cuvier - Tous droits réservés

Pourquoi étudier le latin ?

Cette question du choix éventuel d'une langue ancienne, le latin, est posée actuellement, aux élèves de 6ème et à leurs parents. C'est pourquoi tous les élèves de 6ème reçoivent au début du mois de mai une heure d'information et d'initiation.

Cet enseignement optionnel facultatif est étalé sur trois ans, de la 5ème à la 3ème, au rythme de deux heures hebdomadaires en 5ème puis trois en 4ème et 3ème.

Cette année, les élèves de 6ème ont découvert, en cours de français et d'histoire, des textes fondateurs, dont la plupart sont issus de l'antiquité gréco-romaine. Le choix de l'option se justifie ainsi par sa dimension culturelle : avoir accès à des oeuvres qui ont contribué à la richesse de notre identité contemporaine. En effet, si l'on observe l'Europe d'aujourd'hui, la grande majorité des pays qui la composent a bénéficié des apports de la civilisation romaine.

Ainsi, un élève latiniste comprendra-t-il mieux notre patrimoine et notre monde, à travers l'étude de la langue, de la littérature latine et de la civilisation romaine (mode de vie et de pensée, architecture, arts, techniques...).

L'élève latiniste sera également plus sensible au sens des mots, par l'examen de l'étymologie, non seulement dans sa langue, mais également dans d'autres langues vivantes. Ainsi, du latin " nox, noctis ", la nuit, pourra-t-il déduire, selon les langues vivantes qu'il aura choisies au collège, les mots " night " en anglais, " nacht " en allemand, " noche " en espagnol, " notte " en italien ; il comprendra alors le terme de " noctambule " ou " nocturne " en français. L'étude du latin est évidemment la voie idéale pour renforcer la compréhension des mécanismes des langues étrangères (allemand, espagnol, italien ...) mais aussi et surtout du français.

L'apprentissage du latin est enfin une formation méthodologique à l'attention, à la rigueur et développe l'esprit d'analyse et de synthèse (si nécessaire en mathématiques, par exemple). Il aide les élèves à acquérir des savoir-faire et des compétences utiles dans des disciplines enseignées au collège, mais aussi dans leurs études à venir.

Le latin permet aussi d'éduquer à la citoyenneté, en apprenant aux élèves ce que notre démocratie doit à son ancêtre, la République instituée à Rome au IV-Vè siècle avant notre ère, qui donna le droit de vote et donc de s'exprimer à ses citoyens.

Tous les aspects de la culture antique sont abordés dans le cours (histoire des idées, des sociétés, des religions etc) et l'observation d'oeuvres d'art occupe une place importante : le cours de latin s'inscrit donc dans l'enseignement de l'histoire des arts, conformément au programme en vigueur (enseignement obligatoire fondé sur une approche pluridisciplinaire des oeuvres d'art qui permet aux élèves de maîtriser les repères historiques et culturels indispensables pour comprendre les oeuvres et enrichir leur pratique artistique).

Cet enseignement participe à la validation de compétences dans chaque partie du socle commun des compétences et des connaissances que tout élève doit avoir acquises à l'issue du collège et qui sera validé en fin de 3ème.

Le latin est en outre pris en compte dans le contrôle continu pour l'obtention du Diplôme national du Brevet. En effet, il est précisé au Bulletin Officiel du 5 Octobre 2000 : " sont également pris en compte, les points obtenus au dessus de la moyenne de dix sur vingt, dans l'un des enseignements optionnels facultatifs choisis par l'élève, à savoir : le

latin (ou une langue régionale), le grec. ". Le latin ne peut donc que faire gagner des points aux élèves pour l'obtention de ce diplôme. Plus tard, pour le Baccalauréat, la note de latin très largement en dessus de la moyenne, s'avère parfois bien utile pour atteindre la mention supérieure (mention elle-même nécessaire pour l'entrée dans certaines écoles), d'autant que le coefficient de l'épreuve facultative de langues anciennes au baccalauréat est tout récemment passé de 2 à 3.

Certes le collégien latiniste ne viendra pas faire du latin pendant trois ans, dans le seul but de gagner des points au Brevet ou au Baccalauréat, mais en plus des acquisitions évoquées précédemment, votre enfant verra son travail légitimement reconnu et récompensé.

Enfin, contrairement à des idées reçues qui ont la vie dure, les disciplines littéraires et les langues anciennes en particulier offrent, quelle que soit la filière dans laquelle elles sont suivies, des débouchés variés sur le monde du travail. Après une série L ou ES, elles ouvrent sur les métiers de la culture, les métiers du livre et des bibliothèques, les concours des collectivités territoriales, les métiers du journalisme, les métiers de l'enseignement, etc. Après une série S, latin et grec seront des atouts supplémentaires pour ceux qui se destinent aux études supérieures en sciences, médecine, droit, etc.

Pour plus de renseignements sur le latin, il est possible de prendre contact avec le professeur principal ou le professeur de latin.